

U.F. INFOS

Votre mensuel du syndicat **UNSP** Secteur Finances

MARS 2015



PENSION – STATUT – CONDITIONS DE TRAVAIL - EFFECTIFS...



Ces régressions nous révoltent !



ET VOUS ?



L'édition 2015 du **GUIDE FISCAL DU CONTRIBUABLE (IPP + ISOC)** bientôt disponible !

Recevez votre guide fiscal IPP gratuitement : toutes les infos en page 20 / Bon de commande « spécial prévente » en page 19

Prime syndicale : tout ce que vous devez savoir en page 20

SOMMAIRE

INFOS BUREAUX

- 4 En direct de vos bâtiments
La sécurité est l'affaire de tous !

BASCULEMENT 3

- 5 Postulation corrective

DOSSIER

- 6 La lutte contre la fraude fiscale,
une espèce en voie de disparition



UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS Secteur Finances

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES
@ : info@unsp-finances.be
☎ : 0032 - (0)2 - 218.16.59
SITE WEB : <http://www.unsp-finances.be>
Compte bancaire Cotisations : BE15.0003.2562.2330

N° ISSN : 1372-5548 / Bureau de dépôt : Bruxelles X
ne paraît pas en juillet et en août

Editeur responsable

Aubry Mairiaux

Rédacteur en chef

Eric Brisbois

Collaborateurs

Marc Bauduin – Virginie Bulthez – Jean-Louis Descy
Adrien Dumonceaux – Philippe Dumont
Gérard Haustrate – Françoise Job
Nathalie Lekeux – Jean-Sébastien Noville
José Piquin – Philippe Sougnez
Myriam Tomiello – Cathy Verschraegen
Marc Westendorp

Crédits photographiques
www.epictura.fr

UN PEU DE TOUT EN MATIÈRE DE PERSONNEL

- 8 Formations certifiées, formation, accession,
plan de personnel...

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS 2015

- 10 Tout savoir sur le vote et la procédure

FONCTION PUBLIQUE

- 12 Régression drastique de votre pension

Aucune amélioration et le gouvernement avance...



EUROPE

- 14 L'accord TiSA

ILS L'ONT DIT

- 15 La revue de presse

INTERPELLATION DE L'AUTORITÉ

- 16 Abonnements pour les agents de Finto, Sécurité
juridique, Recherche, basculement 3 et encore
des courriers restant sans réponse

- 17 Un nouveau ministre fantôme ?

RAALDITOUT

- 18 Ils sont contents des résultats de l'enquête de
satisfaction...

GUIDE FISCAL

- 19 Bon de commande

- 20 Réservez votre guide IPP gratuit

PRIME SYNDICALE

- 20 La procédure pour la percevoir



À VOUS LA PAROLE !

120.000 citoyens dans les rues de Bruxelles le 6 novembre.

Une manifestation impressionnante, suivie de grèves régionales, puis d'une grève nationale.

Une mobilisation exceptionnelle qui, selon les uns a apporté quelques miettes au secteur privé (groupe des 10), et selon les autres n'a rien apporté au secteur public. Et que dire de l'apport au SPF Finances ?

Dans ce contexte, il nous a semblé utile de continuer l'action, ne fût-ce que symboliquement. L'action Smiley a donc été organisée le 27 janvier. Mais il fallait aussi vous informer de l'état de la situation et des risques que chacun encourt. C'est pourquoi nous avons organisé des assemblées générales à travers le pays.

Vous avez été nombreux à participer à cette action, à ces assemblées...

Nombreux, oui, mais nous devons être honnêtes, les salles ont déjà été plus remplies et les réactions du personnel plus virulentes...

Pourtant, les dangers n'ont peut-être jamais été aussi grands.

Perdre jusqu'à 30 % du montant de sa pension, soit plusieurs centaines d'euros par mois !

Voir le statut, notre contrat de travail mis en morceaux !

Subir de nouvelles réductions des moyens matériels et humains attribués à notre département, alors qu'effectuer notre travail de manière correcte est déjà très difficile, voire impossible !

Voici ce qui nous pend au nez ! N'est-ce pas suffisant pour se révolter ?

Que retirer de ces assemblées générales ?

- De nombreux agents se plaignent d'être peu ou mal informés des dangers et des revendications des organisations syndicales.
- Les agents absents sont assommés, résignés, abattus face aux attaques répétées dont ils sont victimes.

- Ils ne se retrouvent pas toujours dans les revendications et actions des syndicats.

En tant qu'organisation syndicale représentative, nous devons accepter ces remarques, les prendre en considération et remettre l'ouvrage sur le métier, car nous ne pouvons abandonner ce combat, qui conditionnera notre futur.

C'est pourquoi, d'ici quelques jours, nous allons une nouvelle fois nous tourner vers les agents, afin de connaître leur opinion.

Que pensez-vous des mesures envisagées par le gouvernement ?

Quelles sont vos priorités ?

Voulez-vous de nouvelles actions ?

Si non, pourquoi ?

Si oui, lesquelles ?

Nous avons besoin de vos réponses et de celles de vos collègues pour vous représenter au mieux.

Ne ratez pas cette occasion de vous exprimer et encouragez vos collègues à le faire, qu'ils soient adhérents à l'UNSP, à un autre syndicat ou non-syndiqués.

Il est utopique de penser que nous gagnerons ces combats par la seule mobilisation des syndicalistes et d'une minorité d'agents ! Si vous voulez que cela change, cette mobilisation devra être massive, plus massive que jamais ! Montrer son désaccord avec une politique menée, c'est un des droits démocratiques les plus chers. Le passé a montré que la mobilisation est nécessaire et utile pour faire changer les choses. Non, le fatalisme n'est pas une solution.

Ce sondage ne sera pas la seule occasion de vous exprimer en ce mois de mars. En effet, vous recevrez bientôt votre bulletin de vote pour l'élection des délégués de l'UNSP – Secteur Finances.

N'oubliez pas de nous l'envoyer dûment complété avant le 30 mars prochain...

INFOS BUREAUX

DES NOUVELLES DU FRONT...



EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DU TRAVAIL

Absence d'agents à l'accueil, absence de gardiens de sécurité, guichets sans vitres de protection... Le problème est récurrent dans de trop nombreux bâtiments des Finances. À **Dour** notamment, ou à **Hornu** et à **Verviers**, pour n'en citer que quelques-uns. Les contribuables vont et viennent de façon totalement incontrôlée dans ces bâtiments.

Et ce, à l'heure où une grande partie de la population est poussée dans ses derniers retranchements. Où des milliers d'êtres humains se voient privés de leurs allocations de chômage. Où des milliers de personnes se retrouvent acculées dans des situations financières extrêmes. Si le niveau d'alerte terroriste peut être relevé en fonction des menaces qui planent, le niveau d'alerte du désespoir humain devrait pouvoir l'être, lui aussi.

Pourtant, on continue à demander aux agents d'assurer le service, alors qu'ils travaillent déjà eux-mêmes en sous-effectif, parfois isolés dans des ailes de bâtiment – comme à **Hornu**. La situation des agents des recettes est particulièrement difficile, vu le caractère extrêmement délicat de leurs tâches. Les agents doivent également faire face eux-mêmes à l'agressivité, à la violence souvent verbale, parfois physique de contribuables désespérés. Des menaces allant parfois jusqu'aux menaces de mort !

L'an passé, 400 déclarations de plaintes pour des faits de violence ont été déposées par des agents. Il faut encore y ajouter toutes les agressions qui n'ont pas été déclarées par les victimes. Et compte tenu de la situation actuelle, de la tension grandissante au sein de la population, il est certain que la situation ne va pas aller en s'améliorant.

La réponse de l'Autorité à cette grave problématique est la suivante : il n'y a pas d'argent. Comprenez donc que l'intégrité physique d'un agent des Finances ne travaillant pas dans un grand centre n'a aucune valeur, aux yeux du gouvernement. Par contre, soyez rassurés pour nos responsables politiques : on ne lésine pas sur la sécurité rue de la Loi, en dépit de toutes les contraintes budgétaires.

FAUDRA-T-IL ATTENDRE QU'UN DRAME SE PRODUISE POUR QUE L'AUTORITÉ AGISSE ENFIN EN MATIÈRE DE SÉCURISATION DES BÂTIMENTS ?

À côté de cela, nous devons malheureusement constater que de nombreux agents font preuve de laxisme concernant la sécurisation des bâtiments (portes laissées entrouvertes, non-respect des consignes établies par les chefs des cellules logistiques, contribuables qu'on laisse entrer sans s'inquiéter de leur but).

Un fait est certain : **LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !**

Un rappel important : lors de ces CICPPT, le responsable du service SIPPT nous a invités à inciter les agents concernés à remplir le formulaire mis en ligne par le SIPPT (intranet, bas de page, colonne *Bien Être*, 3^e ligne : *Formulaire agression*) pour relater tous les faits d'agressions tant verbales (invectives, insultes, haussements de ton) que physiques. C'est primordial

afin de démontrer à l'Autorité l'agressivité que nous subissons de la part de nos *clients* (oui, vous savez bien, nous vendons de l'impôt. D'ailleurs, vous m'en mettez pour 10 €). N'hésitez donc pas à remplir ledit formulaire dès la moindre invective ou remarque désobligeante. Et, le cas échéant, à inviter vos collègues victimes à faire de même.

Dans le même ordre d'idées, à la Douane, malgré le niveau d'alerte 3 sur une échelle de 4, les agents de terrain concernés nous ont confirmé n'avoir toujours pas reçu leurs équipements de sécurité (gilets pare-balles pourtant sur mesure et stockés à la centrale).

Nous n'avons plus bénéficié de visites de la **nouvelle tour des Finances de Liège** et nous n'avons toujours pas pu accéder aux locaux dits *techniques*. Pourtant des agents travaillent déjà dans la tour, alors que celle-ci n'a pas été validée par le service SIPPT et que les problèmes soulevés n'ont pas tous été résolus. Si nous comprenons que la logistique fait son possible au vu des contraintes qui lui sont imposées, le personnel ne doit pas en subir les conséquences. Par contre, tant le journal *Le Soir* que la télévision locale *RTC Télé-Liège* nous ont contactés pour connaître notre avis et nos remarques.

Questions récurrentes concernant les déménagements

1. Quelles sont les tâches qui incombent aux agents ?

On attend simplement des agents de placer les dossiers, ainsi que leurs affaires personnelles, en caisse, sans déplacement de ces dernières (ex : regroupement des caisses dans un local éloigné).

2. Quid en cas d'accident dû au déménagement ?

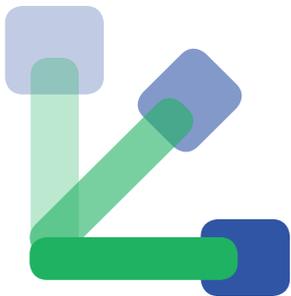
La cellule accident du travail P&O a confirmé que *tout accident survenu au cours de l'exécution du contrat de travail, en l'occurrence un déménagement, est couvert par l'assurance loi et doit être déclaré comme accident du travail*. En souhaitant bien sûr qu'aucune blessure, même mineure, ne soit à déplorer lors de tous ces déménagements.

3. Quel sera mon espace de travail après le basculement 3 ?

La base retenue est de 13,5 m² par équivalent temps plein (ETP). Nous avons demandé certains compléments d'information et ne manquerons pas de vous tenir informés lors de leur réception.

Bonne nouvelle pour les douaniers

Concernant la province de Liège, les douanes vont enfin utiliser le bâtiment *import* du point frontière de **Lichtenbucht**, qui était inutilisé depuis la fin des contrôles aux frontières. Un superbe bâtiment où les agents seront vraiment bien installés.



Basculement



CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES DANS LA PHOTO TO BE

Afin de pallier certains manquements et incohérences dans la photo TO BE utilisée pour le basculement 3, l'Autorité a ouvert de nouvelles places dans les diverses administrations générales du département. Tous ces postes vacants seront ouverts à la mutation.

À l'Administration générale des Douanes et Accises, une nouvelle concertation devra être fixée en raison de l'absence de l'administrateur général, et des nombreux problèmes soulevés lors de la réunion, notamment en ce qui concerne les agents affectés au travail en shifts.

Quant aux mesures sociales, à l'AGFisc, comme à l'AG Perception et Recouvrement, des places ont été ouvertes dans les chefs-lieux de chaque

province pour les agents du niveau D. À Bruxelles, 62 places ont été créées, car les services opérationnels y souffrent de graves pénuries de personnel. En compensation, les collaborateurs de niveau D ne devront se rendre qu'un jour par semaine à Bruxelles, excepté en période de pic de travail, c'est-à-dire en mai et en juin. Durant ces deux mois, ils devront être présents à temps plein à Bruxelles pour raisons de service. Il est prévu d'organiser pour eux un maximum de travail en bureau satellite dans les chefs-lieux des provinces. Cette mesure, même si elle est imparfaite, constitue une bonne solution pour ne pas contraindre de nombreux agents de niveau D à se déplacer chaque jour jusqu'à Bruxelles.

Les informations communiquées aux

organisations syndicales ne sont pas assez étayées à ce jour pour affirmer que cette ouverture de postes sera suffisante pour combler les déficits enregistrés dans les services, ainsi que pour gérer le surplus d'agents, notamment du niveau D, qui n'avaient pas été prévus dans la photo initiale. Dès lors, le président du Comité de direction a accepté de prévoir une nouvelle réunion pour procéder à une évaluation concrète des besoins après l'attribution de ces nouveaux postes.

L'UNSP approuve cette manière de procéder. Aujourd'hui, il faut absolument que les différentes administrations se mettent en place pour permettre d'évaluer les mesures prises et apporter les corrections nécessaires.

**DERNIÈRE
MINUTE**

POSTULATION CORRECTIVE DU BASCULEMENT 3

Pour les administrations générales de la Fiscalité, des Douanes & Accises, de la Perception et du Recouvrement, de la Documentation patrimoniale et le service d'encadrement Logistique, l'Autorité a décidé de remettre en jeu :

- les postes restés vacants après le basculement 3 ;
- les emplois qui, au 01/02/2015, sont devenus vacants suite aux départs à la pension, aux départs, aux promotions (à l'exception des promotions de A1 vers A2) ou à la mobilité interne et qui créent ou aggravent un sous-quota par rapport à la photo initiale ;
- les postes devenus vacants des agents qui ont opté pour le shift après le basculement 3, à condition que ces postes créent ou aggravent un sous-quota.

Sont exclus les agents :

- déjà exclus du basculement 3 ;
- ayant obtenu une promotion après le basculement 3 (sauf les A1 devenus A2) ;
- ayant obtenu une autre résidence après le basculement 3 via mobilité interne.

À la demande de l'UNSP, une solution est recherchée pour les agents en shift depuis plus d'un an et ceux qui s'y sont retrouvés contraints et forcés par le basculement 3.

Les règles de cette postulation corrective :

- il sera possible de postuler **du 16 au 31 mars**, tant pour les statutaires que les contractuels ;
- classement sur base de l'ancienneté de basculement ;
- maintien des exigences de fonction du basculement 3 ;
- choix uniquement possible au sein de son entité (déterminée suite au basculement 1) ;
- pas de droit de priorité ;
- pas de surnombre ;
- les collaborateurs du RNF et du Secal peuvent postuler pour un emploi vacant au sein de l'administration de la Perception et du Recouvrement ;
- les emplois seront d'abord attribués aux agents statutaires, puis aux contractuels ;
- la participation à cette postulation corrective est facultative. L'obtention d'une résidence via cette postulation corrective annule le résultat initial du basculement 3. La nouvelle résidence obtenue ne peut être refusée ;
- en cas de non-participation à cette postulation corrective, le résultat du basculement 3 est maintenu ;
- l'opérationnalisation de cette postulation corrective coïncidera avec le timing de l'opérationnalisation du basculement 3.

L'UNSP a réclamé, qu'après cette postulation corrective par administration, on réalise des mutations *interadministrations*, afin de régler des cas particuliers de longs déplacements.

La lutte contre la fraude fiscale, une espèce en voie de disparition !

La lutte contre la fraude fiscale est négligée ! L'UNSP le dit depuis des années et cela ne fait qu'empirer. On ne peut toujours faire plus avec moins. Le SPF Finances a besoin de fonctionnaires et de moyens supplémentaires, mais aussi d'une véritable volonté politique d'organiser cette lutte.

Nous ne sommes pas les seuls à le dire, loin de là. Au cours des dernières semaines, de nombreux articles de presse l'ont souligné, et même la Cour des comptes a mis en cause notre département...

Depuis des années, l'UNSP clame haut et fort que des efforts doivent être réalisés en ce qui concerne la lutte contre la fraude fiscale en Belgique. Manque de fonctionnaires, manque de moyens, manque de volonté politique... Et pourtant, ces milliards d'euros qui disparaissent chaque année via la fraude fiscale seraient plus que jamais les bienvenus pour permettre de boucler un budget dans le respect de tous.

L'espoir d'une lutte accrue contre la fraude fiscale est pourtant réapparu suite aux récents scandales *Luxleaks* et *Swissleaks*. En effet, il faut malheureusement trop souvent qu'on en arrive à des situations extrêmes pour que les responsables politiques concernés prennent conscience des réalités et adoptent ensuite des mesures pour tenter d'y remédier. Mais pas en matière de lutte contre la fraude. Les scandales pleuvent sur notre pays, mais rien ne bouge.

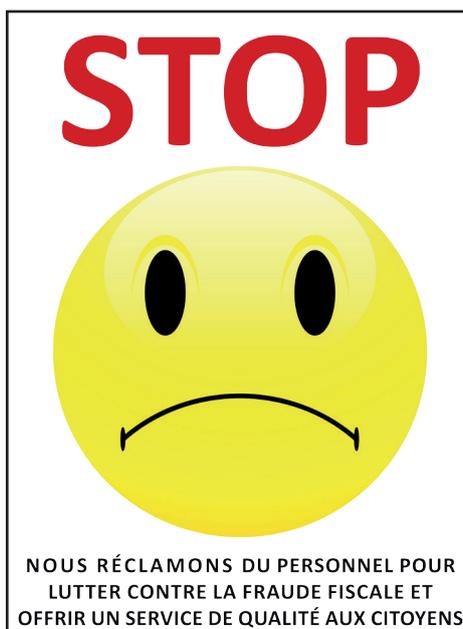
La Cour des comptes a d'ailleurs récemment mis en cause notre département à propos de la gestion automatisée des contrôles fiscaux via l'application Stirco. Pas assez convivial, pas assez performant. Le constat est aussi percutant que pertinent ! L'outil doit impérativement être amélioré afin de maximiser la sacro-sainte efficacité tant souhaitée par les managers de notre département. *Dans le cadre des restrictions budgétaires, aucune amélioration fonctionnelle n'est autorisée. Seules les interventions les plus nécessaires ont fait l'objet d'un avis positif.* La réponse de la porte-parole du SPF Finances a le mérite d'être claire : les fonctionnaires doivent tirer leur plan avec le matériel dont ils disposent. Faire toujours plus avec toujours moins. Et pendant ce temps, les fraudeurs passent à travers les mailles toujours plus larges du filet. Si les citoyens en paient le prix, les fonctionnaires, eux, paient trois fois. En plus des mesures applicables à tous les citoyens, nos pensions sont sur le point d'être drastiquement rabotées pour de sombres raisons budgétaires, et nos conditions de travail continuent à se dégrader.

La Cour des comptes met en cause notre département pour la gestion automatisée des contrôles fiscaux insuffisamment performante ! Mais, pour des raisons budgétaires, les améliorations nécessaires ne seront pas réalisées !

Dans un article du *Vif* en ligne du 16 février, on pouvait encore lire que *le budget ICT au sein du gouvernement fédéral était raboté de 22 %, après une diminution précédente de 10 % en 2014 déjà.* Faire plus avec moins ? Eh bien, non, ce n'est pas possible ! Même avec la meilleure volonté du monde. Si le gouvernement n'en prend pas conscience, la fraude va encore s'amplifier et il devra faire face à une nouvelle baisse des recettes fiscales.

Pire, lorsque certaines mesures vont dans le bon sens – par exemple la limitation des paiements en cash à 3.000 € –, c'est l'Europe qui envoie elle-même des signaux négatifs en préconisant d'étendre cette possibilité à 10.000 €. Tout cela, une nouvelle fois, en pleine tempête des *Luxleaks* et *Swissleaks*. À noter que c'est la même Europe qui a décidé d'enquêter sur 60 *rulings* validés par la Belgique et qui menace d'obliger les sociétés impliquées à rembourser les avantages reçus si les montages fiscaux incriminés étaient reconnus contraires au droit européen. Un bon message envoyé à nos dirigeants, mais pourquoi alors fixer à 10.000 € la limite des transactions en

cash et ne pas suivre l'exemple de la Belgique avec un montant plafonné à 3.000 € ? Il serait temps également pour cette Europe de s'armer efficacement pour lutter contre la fraude et d'encourager les États membres à se doter d'une législation qui va dans le bon sens pour tous. C'est le combat que nous menons



à travers l'UFE, la coupole syndicale européenne des agents de la fiscalité. Ce lobbying doit être intensifié.

À quand une volonté européenne d'harmonisation fiscale et de lutte contre la fraude ?

Heureusement, la presse commence doucement à relayer les manquements en matière de fraude fiscale. Ainsi, dans *Le Soir* du 16 février, la diminution des majorations liées à l'impôt des sociétés est pointée du doigt : **une diminution gigantesque de majorations de revenus en à peine quatre ans, à savoir 4,5 milliards d'euros en 2009 contre à peine 2,4 milliards d'euros en 2013. Cette diminution s'explique par deux facteurs.**

En premier lieu, **les réductions constantes de personnel** plombent la capacité de contrôle des services. 10.623 agents étaient affectés fin 2010 aux contrôles des personnes physiques, des sociétés et de la TVA, contre 9.128 agents fin 2013, et la prévision pour fin 2015 est de 8.765. Faire plus avec moins ? Ce n'est pas possible. Pourtant, l'UNSP a toujours affirmé qu'un contrôleur rapporte plus d'argent à l'État que ce qu'il n'en coûte – affirmation relayée par le président du Comité de direction du SPF Finances. Mais encore faudrait-il que la volonté politique aille dans ce sens.

Apparemment conscient du problème, le député Denis Ducarme a affirmé que l'effectif de l'ISI serait augmenté de 10 %... avant d'être contredit par le ministre des Finances, qui a rétorqué que cela n'était pas prévu, mais que ce serait envisagé si le contrôle budgétaire le permettait. Vu de l'extérieur, cela fait furieusement penser à des poulets sans tête courant dans tous les sens dans une basse-cour.

En 4 ans, suite aux diminutions de personnel et à une gestion discutable des contrôles, les majorations de revenus liées à l'impôt des sociétés ont presque diminué de moitié... sans émouvoir le nouveau ministre des Finances !

L'autre point qui est soulevé pour expliquer la diminution des majorations de revenus est **l'organisation des contrôles**. L'Administration a voulu mettre l'accent sur les contrôles de gestion, qui ne permettent de rectifier que l'un ou l'autre point de la déclaration des sociétés, au détriment des contrôles approfondis au cours desquels l'ensemble des comptes est contrôlé par l'agent. Dans l'article du journal *Le Soir*, le changement de cap de l'Administration est mis en avant. Entre 2009 et 2011, l'accent a été mis sur les contrôles approfondis, et les recettes ont augmenté. Pourquoi alors ce revirement par la suite ? Les chiffres sont bel et bien là pour prouver que cette sélection informatisée de contrôles minimalistes ne rapporte pas autant que les contrôles approfondis. Ne vise-t-on pas une efficacité maximale ?



Dans le journal *Le Soir* toujours, cette fois dans son édition du 14 février, les mesures envisagées par la secrétaire d'État Elke Sleurs pour lutter contre la fraude fiscale sont déjà mises à mal. Non seulement l'augmentation du plafond des transactions en cash fait déjà désordre dans la perspective d'une lutte plus efficace contre la fraude, mais d'autres projets sont eux aussi remis en cause. La taxe Caïman notamment, visant à obliger les contribuables à déclarer leurs revenus obtenus via des constructions juridiques telles que les trusts et les offshores, pose un problème dans la mesure où elle ne vise que les particuliers et pas les sociétés. Malgré tout, certaines mesures sont positives, comme l'augmentation du délai de prescription ou la suppression du droit de grâce.

CONCLUSION

Certains semblent donc avoir compris qu'il était temps d'agir concrètement pour lutter contre la fraude fiscale. Même si ce n'est pas suffisant, toute avancée est bonne à prendre. Mais il faudra que tout le monde tire dans la même direction, qu'il s'agisse de l'Europe, de notre gouvernement ou de nos managers. **Il est urgent de recruter à nouveau ! Et de faire place au bon sens dans l'organisation des contrôles. Il faut rendre une autonomie au fonctionnaire fiscal !**

Ce qui est certain et devrait être évident pour tous, c'est que des applications informatiques ne permettront pas à elles seules de faire rentrer l'argent issu de la fraude dans les caisses de l'État. Ces applications, pour peu qu'elles soient efficaces, peuvent constituer un outil pour les agents contrôleurs. Mais elles ne pourront jamais les remplacer. La machine est une chose, l'agent contrôleur une autre...



Un peu de tout en matière de personnel...

Différents sujets relatifs au personnel ont été abordés lors du Comité intermédiaire de concertation du 10 février 2015 : les plans de personnel, les formations certifiées, les conséquences du gel des recrutements, les procédures d'accession, la formation, les centres de délassement et l'enquête de satisfaction.

Voici différentes informations importantes à retenir de cette réunion.

Plan de personnel

Deux tiers des recrutements prévus en 2014 n'ont pas encore été réalisés !

Nous le demandons depuis des mois et, enfin, nous avons reçu des informations concernant l'exécution du plan de personnel 2014 : comme nous le soupçonnions, elles sont catastrophiques !

Seuls 413 agents ont été admis en stage en 2014 et 81 en 2015.

Conclusion : il reste 958 agents à recruter sur plan de personnel 2014 !

Deux tiers des recrutements prévus en 2014 n'ont pas encore été réalisés !

Déjà qu'ils ne remplacent plus qu'une faible portion des agents partant à la retraite, ils surenchérisent en tardant à concrétiser les engagements prévus... Scandaleux !

Quant au plan de personnel 2015, il ne nous a toujours pas

été soumis ! Pourquoi se presser, puisque les procédures d'engagement sont si rapides ? À ce rythme, les engagements de 2015 débiteront en 2017 !

Notons que les réserves de recrutement comptent actuellement 1.270 personnes.

Le directeur P&O a promis de demander une dérogation au gel des recrutements pour les fonctions suivantes : environ 150 agents pour le contrôle, les promotions, les titulaires de mandat, les fonctions spécifiques ICT et business manager, les fonctions d'audit interne et de contrôle interne.

Nous attendons impatiemment de voir ce qu'il en sera...

Notons, en outre, que P&O a prolongé tous les contrats *Rosetta* qui pouvaient l'être avant le 31 décembre 2014.

Formation

Formation continue

Avec tous les changements liés au basculement 3, la formation continue des agents est plus importante que jamais.

Malheureusement, et c'est totalement inadmissible, nous sommes toujours dans le flou le plus total concernant les formations qui seront organisées.

Qu'en est-il des cours d'actualités fiscales, des formations ponctuelles (loi Salduz...), des formations liées au basculement 3, à la prochaine vague de mutations et aux changements de fonctions des agents ?

Nous n'en savons rien ! Aucun catalogue, aucun plan ne nous a été soumis.

Est-ce de cette matière qu'ils comptent tirer notre département vers le haut ?

Nous avons insisté pour qu'une formation à propos des nouveautés 2015 en matière d'impôts sur les revenus soit organisée en priorité.



Académie

Là aussi, nous restons dans le brouillard concernant la future académie.

L'UNSP a demandé une note complète sur le fonctionnement, les localisations, le nombre de professeurs (par régime linguistique et grade), la charge de travail, le statut des enseignants (temps plein, occasionnel), les budgets des formations externalisées...

Congés de formation

Les syndicats ont demandé que les demandes des agents soient traitées de manière cohérente et respectueuse par l'Autorité.

Prenons l'exemple d'un agent dont la demande de congés de formation pour un cours d'anglais a été approuvée par son chef, car l'agent utilise ses connaissances dans l'exercice de ses fonctions. Eh bien, au cours de la 3^e année de formation, l'Autorité a refusé le congé relatif à cette formation.

Pourquoi ce revirement ? Pourquoi ce durcissement de la politique en matière de congés de formation ?

Est-ce de cette manière qu'on va motiver le personnel ?

L'Autorité nous a promis une note détaillée au sujet des congés de formation.

Conséquences du gel des recrutements

Outre le gel des recrutements, la décision du gouvernement a d'autres impacts : actuellement, ne sont plus possibles les nominations, les promotions et l'attribution de fonctions supérieures.



Centres de délassement

L'Autorité nous a malheureusement confirmé que le CARAF sera fermé fin 2015. Les membres du personnel seront reclassés chez Fedorest ou au service d'encadrement Logistique.

Aucune décision définitive n'a encore été prise pour Inter Nos.

L'UNSP a demandé que le budget consacré aux centres récréatifs soit maintenu pour le bien-être du personnel et que l'Autorité nous fasse des propositions dans ce sens.

Il est inadmissible de diminuer encore et toujours les avantages sociaux accordés au personnel du SPF Finances !

Formations certifiées

4.340 agents du SPF Finances sont toujours en attente !

Au 4 février, **4.340 agents du SPF Finances sont toujours en attente de leur formation certifiée** (dont 3.882 n'ont pas encore été convoqués).

Ils étaient 5.818 en juin 2014.

Petit à petit, le nombre diminue, mais que c'est long...

On n'ose imaginer si le système des formations certifiées avait été maintenu.

Comme nous vous l'avons écrit le mois dernier, les cours relatifs aux formations certifiées pour les membres du personnel de FEDOREST se donneront dans le courant du 1^{er} semestre 2015, et le test devrait avoir lieu en septembre.

Lorsqu'un agent en attente d'une formation certifiée est proche du départ à la pension, il est normalement invité à participer à la formation « Transmettre ses connaissances ».

Si vous êtes dans ce cas et n'avez pas été invité à y participer, contactez rapidement le service P&O.

Sélections comparatives d'accession

1. Au niveau A

Concernant le trajet interne, nous sommes étonnés des résultats catastrophiques du brevet 1 *Droit des sociétés* : **14,5 % DE RÉUSSITE SEULEMENT !**

L'Autorité n'a pas apporté d'explications convaincantes à ce désastre.

Le test du brevet 2 *Principes de droit* a eu lieu le 15 janvier. Les résultats seront notifiés au plus tard le 15 mai.

Voici le planning prévu pour la suite :

Brevet 3 : cours entre avril et septembre 2015, test en septembre-octobre 2015

Brevet 4 : cours entre octobre et décembre 2015, test en janvier 2016

2. Aux niveaux C et B

L'UNSP s'est inquiétée des futures procédures d'accession vers les niveaux C et B.

L'Autorité nous a répondu qu'elles dépendaient des besoins des différents managers et de l'adaptation des photos *TO BE*.

Avec une telle réponse, autant dire qu'elle a balayé le problème d'un revers de la main... et on s'étonnera quand nous parlerons encore de mépris des agents !

Enquête de satisfaction

Comme vous le lirez dans la rubrique *Raalditout* en page 18, alors que nous nous attendions à des mines moroses lors de l'évocation des résultats de l'enquête de satisfaction (voir, à ce sujet, l'article que nous y avons consacré dans notre numéro de février), le directeur P&O semblait réjoui et a expliqué que le taux de satisfaction est élevé pour tout ce qui concerne la flexibilité, la communication (ah bon !?!) et le leadership des chefs de service.

Le reste des résultats ? Il fallait s'en douter, il a préféré ne pas les évoquer, précisant simplement qu'un plan d'action sera établi.

Est-ce que quelqu'un se préoccupe de ce que je pense ?



OUL... L'UNSP !

ON NE PEUT PAS EN DIRE AUTANT DE L'AUTORITÉ...



ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS 2015 : passons au vote !

La première étape est franchie : nous avons reçu de nombreuses candidatures. Cela témoigne de votre intérêt pour notre action, de votre motivation à faire bouger les choses et de la présence constante de cette belle qualité qu'est la volonté de se mettre au service du bien commun.

Merci à ceux qui sont prêts à s'engager pour 4 ans. Nous sommes ravis de constater que la résignation n'est pas une fatalité et que nous repartirons, plus déterminés que jamais, pour construire ensemble un service public de qualité.

Maintenant, en route pour la seconde étape. Elle concerne tous nos affiliés, c'est l'élection proprement dite des délégués.

Vous allez recevoir ou avez déjà reçu votre bulletin de vote dans votre boîte aux lettres.

La procédure de vote n'a pas changé. Le règlement complet se trouve en page suivante et sur notre site internet. En voici les grandes lignes :

- Le vote n'est pas obligatoire.
- Tout affilié en règle de cotisation au 31 décembre 2014 dispose du droit de vote.
- Chaque affilié ne peut voter que pour les candidats d'une seule zone électorale, celle de sa résidence administrative actuelle.
- Il peut cocher, en regard du ou des candidats de sa zone, la case OUI, la case NON ou aucune de ces deux cases (abstention), mais jamais OUI et NON pour un même candidat (vote nul).
- L'affilié peut voter pour un seul candidat, pour plusieurs candidats ou pour tous les candidats **de sa zone**.

- Voici les différentes zones :

Régionale de Bruxelles et du Brabant wallon :

- o Région de Bruxelles-Capitale
- o Province du Brabant wallon

Régionale de Liège – Luxembourg :

- o Communauté germanophone
- o Province de Liège
- o Province du Luxembourg

Régionale du Hainaut :

- o Province du Hainaut

Régionale de Namur :

- o Province de Namur

- **Le vote sera exprimé valablement :**

- si le bulletin est renvoyé par la poste, sous enveloppe timbrée et fermée (ni fax, ni courriel) à l'adresse suivante : UNSP – Secteur Finances, Rue des Colonies 18-24, boîte 4 à 1000 Bruxelles ;
- s'il est émis **avant le lundi 30 mars 2015 à minuit au plus tard** (cachet de la poste faisant foi) ;
- s'il est émis sur (et exclusivement sur) le bulletin original, de manière anonyme (ni signature, ni signes distinctifs, ni ratures).

Surveillez donc bien votre boîte aux lettres et ne tardez pas à soutenir la candidature des délégués qui se sont proposés dans votre province/région.

Attention, ce bulletin de vote est unique. Il est impératif de ne pas l'égarer et de nous le renvoyer le plus vite possible, et en tout cas avant le lundi 30 mars 2015.

Reporter au lendemain, c'est prendre le risque inutile de ne pas pouvoir exprimer votre opinion.

Vous avez raté cette opportunité de devenir délégué(e) élu(e) et vous souhaitez toutefois aider de manière ponctuelle l'UNSP ? N'hésitez pas à prendre contact avec votre responsable régional, il est toujours possible de devenir délégué de contact. Vous trouverez les coordonnées de ces responsables régionaux sur notre site internet (<http://www.unsp-finances.be>)

À bientôt pour l'étape suivante...



PROCÉDURE DE VOTE

Élection des délégués francophones de l'UNSP - Secteur Finances

I. Conditions d'éligibilité

Pour être délégué éligible, il faut être membre du personnel des Finances, en activité, affilié au secteur Finances de l'UNSP et en ordre de cotisation au 31/12/2014.

II. Zones électorales

Les zones électorales ont été fixées au nombre de 7 par le COFEDE (vos représentants régionaux) de l'UNSP - Secteur Finances en fonction des provinces et des Régions. Le détail de ces 7 zones est repris en page 10.

III. Comment voter ?

Le vote n'est pas obligatoire.

Tout affilié en règle de cotisation au 31/12/2014 dispose du droit de vote.

Il ne peut voter que pour les candidats d'une seule zone électorale, celle dans laquelle se trouve sa résidence administrative actuelle. Tout bulletin de vote reprenant des votes dans 2 zones électorales ou plus sera considéré comme nul.

Il peut cocher, en regard du ou des candidats de sa zone, la case OUI, la case NON ou aucune de ces deux cases (abstention), mais jamais OUI et NON pour un même candidat (vote nul). L'affilié peut voter pour un seul candidat, pour plusieurs candidats ou pour tous les candidats de sa zone.

Le vote sera exprimé valablement :

- si le bulletin est renvoyé par la poste, sous enveloppe timbrée et fermée (ni fax, ni courriel) à l'adresse suivante :

UNSP – Secteur Finances
Rue des Colonies 18-24, boîte 4
1000 Bruxelles

- s'il est émis **avant le lundi 30 mars 2015 à minuit au plus tard** (cachet de la poste faisant foi),
- sur (et exclusivement sur) le bulletin original,
- de manière anonyme (ni signature, ni signe distinctif, ni rature).

IV. Dépouillement

La commission de dépouillement sera composée de Carine FRANÇOIS, Jean-Pierre TONDU et Alphonse MOUREAU, non-candidats aux élections. Elle se bornera à indiquer en regard du nom de chaque délégué éligible, la mention « élu » ou « non élu ».

Elle conservera les bulletins et les enveloppes pendant un délai de 60 jours calendrier à dater de la publication des résultats de l'élection, après quoi, ces documents seront détruits.

V. Résultats

Les résultats seront envoyés par la poste, sous pli ordinaire, à chaque délégué éligible.

VI. Recours

Tout délégué pourra introduire un recours, motivé par écrit, dans les 30 jours calendrier à dater de la réception des résultats de l'élection.

Le recours sera examiné à huis clos par le COFEDE.

VII. Disposition finale

À l'expiration de la procédure, le COFEDE entérinera les résultats définitifs de l'élection.

VIII. Divers

Tout problème lié à cette élection (perte de bulletin, bulletin raturé, demande d'explications concernant la présente procédure...) doit être communiqué à notre secrétariat fédéral avant l'expiration du délai de vote.



Régression drastique de votre pension

Comme nous vous l'avons déjà écrit à maintes reprises, le gouvernement est sur le point de réformer le mode de calcul de la pension des fonctionnaires fédéraux et les mesures envisagées vont constituer une sérieuse régression pour tous les agents du secteur public fédéral.

Et le gouvernement entend bien avancer rapidement dans la concrétisation de ces mesures, faisant fi de toutes les protestations des agents. En effet, le communiqué paru suite au Conseil des ministres du 13 février 2015 énonçait ceci :

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions concernant les pensions du secteur public. Ces dispositions ont été soumises à la concertation sociale au Comité A.

Suppression progressive de la bonification pour diplôme à partir de 2016

En vue d'harmoniser progressivement les conditions de durée de carrière à respecter pour accéder à la pension entre les différents régimes, la bonification pour diplôme pour accéder à la pension anticipée des fonctionnaires sera supprimée progressivement à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette bonification aura totalement disparu au 31 décembre 2029. La suppression progressive tiendra compte des années d'études du diplôme. Une mesure transitoire est en outre prévue pour les personnes âgées de 55 ans ou plus. Enfin, la disposition transitoire relative aux congés préalables est également élargie.

Plafond de revenus en cas de cumul avec une pension de retraite

L'avant-projet permet le cumul illimité d'une pension de retraite du secteur

public avec les revenus d'une activité professionnelle, soit à partir de 65 ans, soit après 45 années de service. Les revenus professionnels perçus en cas de cumul avec une pension de retraite n'ouvriront cependant aucun droit supplémentaire à la pension légale. Les limites actuelles seront, par ailleurs, maintenues en cas de pension anticipée. En cas de dépassement, la sanction sera alors proportionnelle au dépassement des limites.

Suppression du bonus de pension

Le bonus de pension dans le secteur public est supprimé à partir du 1^{er} janvier 2015. Les règles actuelles du bonus sont toutefois maintenues pour ceux qui, avant le 1^{er} décembre 2014, satisfont aux conditions pour avoir droit à une pension anticipée ou atteignent l'âge de 65 ans et comptent au moins 40 années de service.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Si ces projets se concrétisent, nombre d'entre vous verront leur pension diminuer de 30 % !

UNE PERTE DE PLUSIEURS CENTAINES D'EUROS PAR MOIS !

Ce projet constitue un des pires reculs, voire le pire, jamais enregistrés pour les fonctionnaires fédéraux. Pour rappel, les montants en jeu sont loin d'être minimes. Un calcul réalisé par le GERFA l'illustre de manière très pertinente :

1. Calcul sur l'ensemble de la carrière

Alors que précédemment, le calcul était établi en fonction de la moyenne des 10 dernières années (et même 5 ans avant le gouvernement Di Rupo), le gouvernement veut tenir compte des revenus de l'ensemble de la carrière.

Dans l'exemple du GERFA (agent de niveau B, grade d'expert, diplôme de bachelier, carrière complète), un tel changement implique **une diminution de 22 % du montant de la pension !**

Dans certains cas (par exemple, pour le même agent, mais avec une entrée en service après 35 ans), cette réduction serait encore bien plus importante !

2. Suppression de la bonification pour diplôme

Ce principe de bonification pour diplôme permettait aux agents de valoriser les années d'études correspondant au diplôme requis dans l'offre d'emploi (3 ans pour les gradués et bacheliers et 4 ou 5 ans pour les licenciés et masters).

Dans le calcul de la pension, cela représentait 3/60, 4/60 ou 5/60.

Dans le cas d'une carrière complète, la suppression de cette mesure représenterait donc **une diminution de 7,5 à 10 % du montant de la pension !**

Et plus la carrière de l'agent est courte, plus l'impact de cette suppression sera important.

3. Suppression du bonus pension

Le bonus pension permettait aux agents d'engranger un montant annuel brut de 1.013,70 € pendant 2 ans, à partir de 63 ans.

Sa suppression représente une perte non négligeable pour les agents concernés !

4. Tantièmes préférentiels – service actif

Ils sont remis en question. Qu'en sera-t-il du service actif des douaniers ? Nous n'en savons rien à l'heure actuelle, mais ils sont clairement menacés !

Vous le voyez, ce projet de réforme, cette fois, ne constitue pas une modification mineure de votre contrat. **Certains agents risquent de perdre plus de 30 % de la pension qui leur avait été promise lors de leur entrée dans la Fonction publique.**

Ce projet est intolérable, inique et basé sur une malhonnêteté intellectuelle effroyable.

INTOLÉRABLE, parce qu'on décide du jour au lendemain, sans concertation qui plus est, de réduire les pensions de milliers de citoyens, de travailleurs, de façon aussi drastique. L'agent qui ne sera pas propriétaire de son logement lors de sa mise à la pension peut d'ores et déjà s'attendre à des fins de mois plus que difficiles. Intolérable également parce que l'on change les règles en cours de jeu. Les nombreux jeunes agents de niveaux A et B qui sont rentrés ces dernières années et qui seront touchés par ces mesures ont été trompés. La bonification pour diplôme, par exemple, était même présente dans l'annonce publiée par le SELOR lors des recrutements.

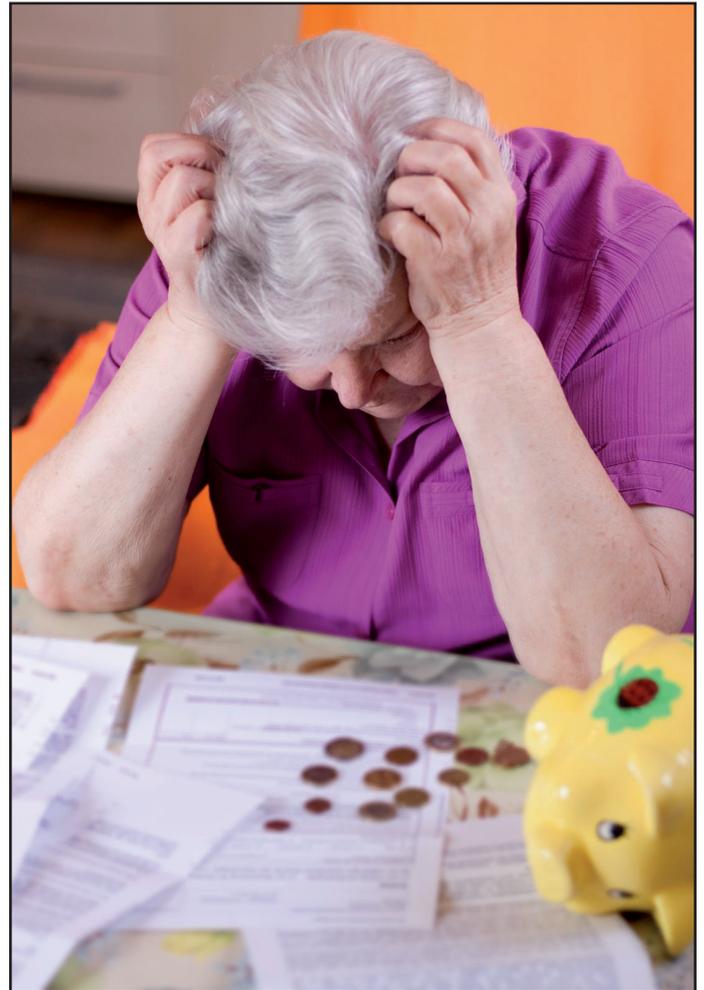
INIQUE, parce que deux agents engagés en même temps ne seront pas soumis au même régime. En effet, les plus jeunes d'entre eux seront touchés de plein fouet par les nouvelles mesures alors que les agents entrés en fonction à un âge plus avancé pourront bénéficier de mesures transitoires. Il s'agit d'une bonne chose en soi pour ces derniers, mais encore une fois, on ne peut tolérer ce changement de règles en cours de carrière. Tous les agents engagés avant l'éventuelle mise en œuvre de ce projet doivent être soumis au même régime. Si le gouvernement veut réduire les pensions du secteur public, il ne peut le faire que pour les agents entrés en fonction après l'introduction de la réforme. Appliquer cette réforme aux autres agents constitue un non-respect inacceptable de leur contrat !

C'EST INTOLÉRABLE DE CHANGER LES RÈGLES EN COURS DE JEU !

Enfin, ce projet est **BASÉ SUR UNE MALHONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE EFFROYABLE** parce qu'il est soi-disant directement issu du rapport de la Commission des pensions. Si ce dernier préconisait en effet une réforme des pensions de la Fonction publique, il mettait également en avant la nécessité de tendre vers un équilibre entre les différents régimes de pension, via notamment la systématisation d'affiliation à une assurance-groupe pour l'ensemble des travailleurs. Dès lors, lorsque nos responsables politiques se réfugient derrière ce rapport pour justifier les mesures envisagées, ils ont raison. Mais ils se gardent bien de préciser qu'ils n'ont pioché dans ce rapport que les mesures entraînant une régression de nos pensions et ont négligé toute revalorisation.

Comme dit précédemment, le projet avance à grands pas. Est-il besoin de préciser que s'il devait être transposé tel quel, toute tentative de retour en arrière serait vaine ? Aujourd'hui, il ne s'agit toujours que d'un projet. Il n'est pas encore trop tard pour nous faire entendre. Pour obliger nos responsables politiques à faire marche arrière. Les représentants syndicaux ne pourront pas, à eux seuls, infléchir la volonté du gouvernement. Nous avons besoin de vous. Des actions seront organisées pour tenter

de sauvegarder ce qui constitue probablement un des derniers réels avantages à embrasser une carrière dans la Fonction publique fédérale. Ne laissez pas passer cette opportunité de vous faire entendre.



Et rappelez-vous que quelle que soit la forme de protestation envisagée, toutes les actions soutenues par les agents ont toujours donné lieu à des avancées, parfois majeures, parfois mineures. Mais surtout, ne vous laissez pas avoir par les formules toutes faites que l'on entend si souvent : *Ça ne sert à rien* ou *Ils n'ont pas besoin de moi, ce n'est pas une personne de plus ou de moins qui va changer les choses*. Plus vous serez nombreux à nos côtés, plus nos revendications auront de poids.

Et si vous n'êtes pas directement concerné par ces mesures parce que vous pourrez bénéficier des mesures transitoires évoquées, vos collègues ont besoin de vous. Les fonctionnaires de demain, à savoir peut-être vos enfants, ceux de votre entourage, ont besoin de vous. Faites-vous entendre, donnez-nous le pouvoir de sauvegarder votre qualité de vie pour vos vieux jours. Nous comptons plus que jamais sur vous.

POUR S'Y OPPOSER, C'EST MAINTENANT OU... JAMAIS !
NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉS !



UNE CLAUSE DE SAUVEGARDE POUR LES SERVICES PUBLICS DOIT ÊTRE AJOUTÉE À L'ACCORD TISA

Dans le cadre des négociations relatives au très controversé accord sur le commerce des services (TiSA-Trade in Services Agreement), la CESI a organisé une table ronde à propos des implications de TiSA et de son impact possible sur les services publics.

L'accord sur le commerce des services (ACS-TiSA) – moins connu que le très médiatisé partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) – est l'un des plus importants accords commerciaux jamais négociés. Officiellement lancé en 2013, sa portée est très large. A priori, aucun secteur n'est exclu, à l'exception des services régaliens de l'État tels la Justice, les Finances, la Défense, la diplomatie et la police. Il concerne 23 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), y compris l'Union européenne, ce qui représente 70 % des échanges mondiaux de services.

Cette table ronde organisée par la CESI visait à clarifier les conséquences possibles de TiSA sur les services publics ainsi que sur les normes sociales et en matière de travail.

En libéralisant les services publics et en les soumettant aux règles de la concurrence, TiSA les transformerait en simple produit de consommation, ce qui aurait pour conséquence de les affaiblir. Les représentants de la CESI réclament plus de clarté ainsi que des garanties concernant l'accessibilité aux services publics, dans un souci de cohésion territoriale et sociale.



L'un des intervenants a souligné l'importance des normes sociales et en matière de travail, indispensables pour éviter le dumping social. Se référant à la menace que fait peser TiSA sur les services publics, il a ajouté que le libre-échange,

comme conséquence de la liberté et de la démocratie, n'est pas une mauvaise chose en soi. Néanmoins, les accords commerciaux allant souvent de pair avec libéralisation et privatisation, ils ne font pas bon ménage avec les services publics. La prudence s'impose donc, et il est indispensable que les services publics d'intérêt général soient exclus du champ d'application de l'accord. Ils font partie intégrante de l'ADN sociétal de la communauté européenne, et leur protection est une obligation constitutionnelle inscrite dans les traités et protocoles européens.

Du côté de la Commission européenne, on se veut rassurant : les services publics ne seront pas bradés et resteront aux mains des gouvernements locaux, régionaux et nationaux. Il a également été souligné que TiSA n'entraînerait ni baisse des niveaux de protection ni privatisation. En outre, TiSA n'entre pas – et n'entrera jamais – en contradiction avec l'UE et les lois nationales. En ce qui concerne la transparence, la majorité des documents sont maintenant disponibles. Une totale transparence est d'ailleurs indispensable pour mener à bien les négociations, et toutes les parties intéressées, y compris la société civile et les syndicats, devraient pouvoir partager leurs points de vue.

Pour conclure, les participants ont convenu que le champ d'application de l'accord devait être clair et bien défini. Les politiciens, la société civile, les syndicats et les médias pourront alors parvenir à un accord de commerce des services qui laisserait les normes de protection et les services publics intacts.

Tous les participants ont finalement mis en évidence le fait qu'une clause d'exemption générale pour les services publics favoriserait grandement la confiance et le soutien à l'accord.

bla bla bla bla bla bla ILS L'ONT DIT

En bref, la revue de presse des dernières semaines...



Je continue à défendre le point de vue selon lequel nous avons une capacité d'allonger la période de remboursement de la dette grecque ou de faire baisser les taux d'intérêt, a répété dimanche en télévision Didier Reynders (MR), ministre des Affaires étrangères et vice-premier ministre. Mais à une condition, dit-il aussi. Que la Grèce respecte ses engagements.

La Libre, 2 février 2015

Respecter ses engagements, voilà un concept qui devrait s'appliquer pour la Grèce, mais que notre gouvernement semble avoir du mal à mettre en pratique pour ses fonctionnaires. L'État belge s'était engagé à nous verser une pension digne de ce nom lorsqu'il nous a recrutés. Visiblement, il n'est plus disposé à respecter sa promesse.



Vous pouvez être sûr que cette piste mènera à un changement des comportements, et que, dès lors, les recettes escomptées se tariront puisque les objectifs écologiques seront atteints.

Johan Van Overtveldt, Le Soir, 9 février 2015

Interrogé sur un éventuel alourdissement des impôts verts, le ministre Johan Van Overtveldt a ainsi estimé que cette mesure n'était pas souhaitable, car pas rentable sur le long terme en raison du probable changement de comportement des citoyens. Mais si la fiscalité doit en effet apporter des rentrées budgétaires à l'État, ne constitue-t-elle pas aussi un levier pour faire évoluer les mœurs des citoyens et tendre vers une utilisation plus responsable de nos ressources ? Apparemment, pas pour notre ministre !

Mon administration a compensé la diminution de son personnel par une meilleure efficacité dans le traitement des déclarations sur les impôts de personnes physiques.

Johan Van Overtveldt, Le Soir, 16 février 2015

Pendant ce temps, les recettes liées à l'impôt des sociétés se sont effondrées, le personnel et le nombre de contrôles continuent de diminuer, et la lutte contre la fraude fiscale est plus négligée que jamais ! Si le gouvernement persévère dans cette voie, il faudra un miracle pour que les recettes liées aux impôts ne baissent pas de façon généralisée. Et les miracles, cela n'arrive malheureusement qu'à Noël dans les films américains...

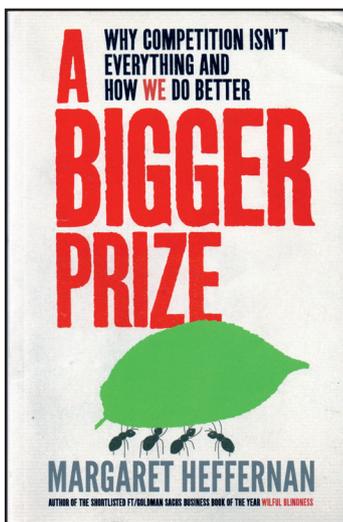


Notre société agit comme si la compétition était ce qui faisait donner aux gens le meilleur d'eux-mêmes. Or, de nombreux exemples prouvent que notre instinct de compétition est destructeur. De nombreuses entreprises ayant créé des silos de compétition au sein de leur organisation essaient aujourd'hui de s'en débarrasser, car elles se rendent compte que ça ne motive pas les gens.

Margaret Heffernan, chargée de cours à l'Université de Bath, en Angleterre, et auteur d'un livre intitulé *A Bigger Prize*, L'Écho, 14 février 2015

Et pendant ce temps, la carrière des fonctionnaires fédéraux est régie par la course aux évaluations exceptionnelles. Il faut désormais se dépasser, mais surtout atteindre de meilleurs résultats que ses collègues pour espérer progresser dans sa carrière.

C'est comme pour les *open spaces* : on vous explique partout qu'ils nuisent à la productivité des agents, mais nos responsables n'ont cure des différents témoignages d'experts et autres études ou publications. Eux, ils savent mieux que tout le monde ce qui est bon pour vous.



NOUS AVONS INTERPELLÉ L'AUTORITÉ

Abonnement combiné SNCB-STIB pour les agents travaillant à Finto

Il nous est revenu que les abonnements combinés SNCB-STIB sont actuellement refusés pour les agents travaillant à la Finance Tower (Finto) à Bruxelles.

Une telle mesure avait déjà été envisagée il y a quelques années. Mais, suite à l'intervention des syndicats, le département avait fait marche arrière, étant donné la faible desserte de la gare du Congrès.

Depuis lors, le nombre de trains reliant Bruxelles Nord à Bruxelles Congrès ou Bruxelles Central à Bruxelles Congrès n'a pas augmenté. Au contraire, il a diminué.

La gare du Congrès n'offre pas une alternative crédible à la STIB en termes de fréquence.

La jonction Nord-Midi est la pierre angulaire et le talon d'Achille du réseau ferroviaire belge : les six voies disponibles sont saturées, et le moindre incident y a des répercussions sur le service ferroviaire.

L'UNSP ne peut, dès lors, comprendre ce refus, que nous assimilons à de la mesquinerie. Une telle mesure va considérablement allonger la journée de travail des agents concernés.

C'est pourquoi nous avons interpellé le directeur P&O à ce sujet en lui demandant de lever ce refus. Nous attendons impatiemment sa réponse.

À l'heure où notre département affirme vouloir permettre aux agents de concilier au mieux travail et vie privée (via notamment des horaires de travail flexibles, le télétravail ou le travail en bureau satellite), une telle mesure irait totalement à contre-courant de cette volonté.

Dans le même ordre d'idée, va-t-on supprimer les voitures de société des managers ?

Situation désastreuse à la Sécurité juridique

Les conditions de travail à la Sécurité juridique sont actuellement désastreuses. Mais les bureaux des hypothèques peinent également à affronter la masse de travail.

La situation est telle que l'Autorité a, à deux reprises, appelé à travailler le samedi tout en ignorant l'avis négatif unanime des syndicats représentatifs. Or, ces avis négatifs s'appuyaient sur le manque structurel de personnel au sein des services de la Sécurité juridique.

Ce 13 février, nous avons interpellé l'administrateur général de la Documentation patrimoniale afin que des mesures soient prises rapidement pour résoudre cette situation.

Dans une réponse rapide, il nous a informés qu'il prenait ce dossier en main et qu'il allait le soumettre au Comité de direction, ainsi qu'au ministre.

Horaire variable et services de recherche

Le 1^{er} février 2015, la note concernant *les prestations en dehors des horaires ordinaires de travail* est entrée en vigueur dans les services de Recherche de l'AgFisc. Bien que cela soit en contradiction avec la philosophie du régime 2 de l'horaire variable, cette note impose à tous les agents un suivi de leurs prestations journalières (autant les prestations en dehors des horaires ordinaires de travail que les prestations normales et ce, que l'agent travaille dans le régime 1 ou dans le régime 2 de l'horaire variable).

Bien que la note concernant les prestations en dehors des horaires ordinaires de travail précise que *les agents sont soumis à l'horaire variable et peuvent travailler tant dans le régime 1 que dans le régime 2*, il nous revient que la direction du CNR entend priver ses agents soumis au régime 2 du bénéfice d'une part importante des spécificités de

ce régime.

En effet, elle leur refuse, par exemple, la comptabilisation des heures prestées dans le train, le soir à la maison, le week-end... sans lesquelles la souplesse du régime 2 se trouve considérablement réduite.

Les exigences de la direction du CNR nous semblent contraires à la philosophie du système 2 et à la note spécifique applicable aux agents des Recherches. D'après cette note, la seule différence entre le régime 2 applicable aux agents des services de Recherche de l'AGFisc et celui auquel sont soumis les autres agents réside dans le fait que les premiers ont l'obligation de comptabiliser les heures qu'ils prestent, contrairement aux seconds.

L'interprétation de la direction CNR nous semble abusive. C'est pourquoi, ce 13 février, nous avons interpellé le directeur P&O pour qu'il nous confirme que les agents de la Recherche soumis au régime 2 sont en droit de comptabiliser les heures dont il est question ci-avant.

Nous attendons sa réponse.

Résultats définitifs du basculement 3

Ce 16 février, nous avons interpellé le directeur P&O afin d'obtenir des tableaux pour chaque administration (avec les données suivantes : administration/résidence/service/niveau ; postes prévus *photo TO BE initiale* ; postes prévus après adaptations *TO BE adapté* ; affectation agents statutaires avant mutation ; affectation agents contractuels avant mutation).

Ces tableaux nous permettraient de mieux évaluer l'adaptation de la photo TO BE dans le cadre notamment des mesures sociales.

Ici aussi, nous attendons encore sa réponse.

Quid des courriers envoyés précédemment ?

Mi-décembre, nous avons interrogé le président du Comité de direction (en tant que président du CCB Fedorest) pour lui demander que **le bonus de 3 h 48 soit également accordé au personnel de Fedorest** le 5 janvier.

2 MOIS ET DEMI APRÈS, NOUS ATTENDONS TOUJOURS SA RÉPONSE.

Une demande similaire avait été faite pour les **agents travaillant en shifts**. Le directeur P&O nous a répondu que cette demande demandait un examen plus poussé (?!?), qui sera mené par l'AgDA. Nous attendons toujours les résultats de cet examen...

Le 27 novembre, l'UNSP a demandé à ce même directeur **P&O** le détail des résultats du **sondage Êtes-vous heureux au travail ?**

3 MOIS APRÈS, NOUS ATTENDONS TOUJOURS SA RÉPONSE À CE COURRIER.

Le 9 septembre, l'UNSP a demandé au directeur **P&O** une actualisation des tableaux fournis par l'Autorité en matière de **plan de personnel**, et notamment un **état des lieux des recrutements réalisés**. Après 6 mois d'attente, nous avons enfin reçu ces données, comme vous avez pu le découvrir en page 8.

Le 23 juillet, l'UNSP a interpellé le président du Comité de direction à propos de **la formation Process 20 à l'AGFisc**.

APRÈS PLUS DE 7 MOIS, TOUJOURS AUCUNE RÉPONSE.

Fin juillet 2014, nous avons interpellé l'administrateur général des Douanes et Accises à propos des différents problèmes liés au basculement 3 dans son administration.

7 MOIS APRÈS, TOUJOURS AUCUNE RÉPONSE ALORS QUE L'OPÉRATIONNALISATION A COMMENCÉ. UN RAPPEL A, DÈS LORS, ÉTÉ ENVOYÉ AU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION.

Un petit tableau d'évaluation selon la méthode de la Chambre des représentants :

Interpellations 2014 et 2015 encore en cours	- de 1 mois	+ de 1 mois	+ de 3 mois	+ de 6 mois
Président du COMDIR		1		1
Directeur P&O	3		1	
Administrateur de la Douane				1

Attention, ce tableau ne reprend que les questions qui n'ont pas encore reçu de réponse. Nous devons préciser que certains managers, comme les administrateurs de la Fiscalité et de la Documentation patrimoniale répondent généralement dans des délais très courts

UN NOUVEAU MINISTRE JEANTÔME ?

Nous avons également interpellé le ministre des Finances. Le moins que l'on puisse dire est qu'il tarde à répondre !

Le 9 décembre, l'UNSP lui a écrit pour lui faire part de revendications spécifiques, des modifications et aménagements que nous revendiquons afin de pouvoir apaiser le climat morose régnant au sein du SPF Finances.

Dans ce courrier, nous avons évoqué divers problèmes relatifs à l'effectif du SPF Finances, à la lutte contre la fraude fiscale, au statut des fonctionnaires, à la pension, au service actif, à la fiscalité et à la Monnaie royale.

Par cette lettre, nous voulions simplement obtenir :

- le respect que le personnel du SPF Finances mérite,
- la modification des mesures annoncées,
- des moyens humains et matériels pour un SPF Finances performant, véritable outil de citoyenneté,
- l'équité dans la répartition des efforts entre le capital et les citoyens.

Presque trois mois se sont écoulés et nous n'avons toujours reçu aucune réponse à notre demande, ni même un simple accusé de réception.

Il en est de même pour le courrier et le patchwork envoyés ce 9 février par le front commun syndical suite à l'action

de protestation du personnel : toujours aucune réponse !

Nous savons que nous sommes en pleine période de carnaval, mais ce n'est pas une raison pour que le ministre Van Overtveldt enfile le costume de fantôme utilisé précédemment par Steven Vanackere...

En matière de respect du personnel et de ses représentants, on a déjà fait mieux !





RAAL DI TOUT

[r æ l d i t ø u] *n.* et *adj.* (1923; de râler) *Fam.* Personne qui proteste, qui râle à tout propos.

INCROYABLE : ILS SONT CONTENTS DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION !

Ce mois-ci, vu le contentement affiché par l'Autorité face aux résultats de l'enquête de satisfaction, j'avais décidé de vous parler de la célèbre technique de l'autruche. Mais voilà, ça ne collait pas vraiment. Selon Pline l'Ancien, *les autruches sont les animaux les plus stupides du monde. Elles croient se rendre invisibles en plongeant la tête dans le sable.*

Or, nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Nos responsables, plutôt que d'essayer de se rendre invisibles, se sont présentés la tête haute pour affirmer qu'ils étaient satisfaits des résultats. En ce qui concerne le télétravail et l'horaire variable en tout cas. Parce que selon eux, là où ils ont agi, les agents ont exprimé leur satisfaction...

Confronté à une telle malhonnêteté intellectuelle, par quoi commencer ? Peut-être en leur rappelant que ce sont justement deux dossiers pour lesquels un vrai dialogue a eu lieu avec les organisations syndicales, ce qui a permis d'assouplir les conditions prévues initialement et d'aboutir enfin à des améliorations de la vie quotidienne des agents.

Mais au-delà de ces considérations, je me demande surtout comment on peut afficher un tel dédain, un tel mépris pour ses agents. Pour vous. Pour moi. Méthodes de travail imposées déficientes, manque d'informations, manque de reconnaissance, manque d'opportunités de carrière, manque de formations, la liste est longue. Et pas neuve, puisque les mêmes constats négatifs ressortaient déjà de l'enquête de 2012. Pourtant, ils sont toujours là. Certains ont même empiré.

Puisque nos responsables sont satisfaits des résultats enregistrés là où ils ont agi, faut-il dès lors comprendre qu'en ce qui concerne tout le reste, ils n'ont rien fait ?

Comment peut-on diriger un département de plus de 25.000 agents et afficher une telle suffisance, une telle arrogance, face à un constat d'échec

aussi cuisant ? Là où nous attendions un *mea culpa*, c'est à peine s'ils n'ont pas proposé de sabler le champagne !

C'est un peu comme si votre gamin vous tendait fièrement son bulletin, alors qu'il n'a, encore une fois, réussi que géo et histoire. Les seuls cours pour lesquels il avait décidé d'étudier un minimum. Et pour lesquels vous l'aviez aidé à réviser. Ou si un poney terminait heureux sa course de saut d'obstacles en ayant réussi à ne laisser intact que deux d'entre eux. Ou si un agent de notre département se présentait tout joyeux à son entretien d'évaluation en n'ayant une nouvelle fois atteint que deux de ses dix objectifs.

C'est tout simplement surréaliste. Et donc, loin de s'enfoncer la tête dans le sable, c'est bien la tête haute que l'Autorité a choisi de présenter ces résultats. Là où on trouve quand même un point commun avec les autruches, c'est qu'elles n'ont pas vraiment de prédateurs. Elles ne sont globalement pas inquiétées et continuent tranquillement leur petit bonhomme de chemin. Comme nos responsables. Là où le gamin en échec scolaire aurait, à une autre époque, été envoyé dans le fond de la classe avec un bonnet d'âne et aujourd'hui probablement réorienté dans une autre filière, où le poney aurait été envoyé au labourage des champs, où le simple agent du SPF Finances aurait été proposé au licenciement pour inaptitudes professionnelles après une deuxième évaluation négative...

Rien de tout ça pour nos *responsables*, qui vont pouvoir persévérer en toute impunité dans leur politique d'inaction, et pour lesquels, manifestement, votre carrière et vos conditions de travail ne relèvent pas de la moindre importance. Une seule conclusion s'impose : leurs objectifs n'ont pas été atteints. Et ils s'en moquent ouvertement. Ce n'est ni correct, ni serviable, ni engagé, ni intègre. Quelles sont donc leurs valeurs ?





Taxes directes * Action Préventive
Édition 2015
EXCLUSIF
Personnel des Finances

L'UNSP - secteur Finances, organisation syndicale autonome des services publics, est heureuse de vous présenter ses guides fiscaux consacrés à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des sociétés.

Impôt des personnes physiques – Prix de vente : 23,00 €
GRATUIT POUR NOS MEMBRES (sur demande expresse)
Version FR ou NL

Rédigé bénévolement par des membres de l'UNSP-secteur Finances, experts en fiscalité de l'Administration, cet ouvrage représente une somme de connaissances concentrées dans un manuel de référence pour tous les utilisateurs, professionnels ou intéressés, qui ont besoin d'une information rapide mais complète concernant les matières fiscales. Le travail de l'équipe de rédaction et du syndicat s'inscrit, depuis le début, dans une démarche citoyenne d'information objective. L'ouvrage présenté à votre lecture est particulièrement complet et didactique. Articulé sur les cadres et les rubriques de la déclaration fiscale, il aborde chaque aspect en profondeur, dans un langage accessible.

Impôt des sociétés – Prix de vente : 33,00 €

Rédigé sous forme de vade-mecum par Francis Michel et Roland Rosoux, spécialistes reconnus et appréciés, cet ouvrage est réactualisé chaque année. Plus spécialisé que le *Guide fiscal du contribuable – Personnes physiques*, il constitue un outil précieux pour tous les professionnels qui souhaitent avoir à portée de la main un relevé des références relatives à l'impôt des sociétés.

Commandez via notre site
www.guidefiscalduecontribuable.be
ou par fax : 02 217 99 71

GUIDE FISCAL I.P.P. – SORTIE PREVUE DES PARUTION DE LA DECLARATION AU MB	PRIX PROMOTIONNEL JUSQU'AU 30/4	QUANTITE	FRAIS D'ENVOI	TOTAL (TTC)
VERSION FR	18,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		4,00 EUR	
VERSION NL	18,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		4,00 EUR	
GUIDE FISCAL ISoc – SORTIE PREVUE DES PARUTION DE LA DECLARATION AU MB	PRIX PROMOTIONNEL JUSQU'AU 30/4	QUANTITE	FRAIS D'ENVOI	TOTAL (TTC)
VERSION FR	23,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		4,00 EUR	
PACKAGE IPP + ISOC	39,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		8,00 EUR	

Total à verser anticipativement sur le compte BE91 0682 2450 1776 :	
TOTAL (TTC)

OFFRE EXCLUSIVE PERSONNEL DES FINANCES

Nom

Prénom

Adresse

CP + Ville

Tél.

E-mail

Compte financier utilisé pour le paiement :

N.B. L'envoi des articles ne s'effectue qu'après réception du montant total de la commande sur le compte bancaire ci-dessus.

Pour accord :

.....

Signature

Votre bon de commande ne pourra être traité en l'absence de signature

Commande à adresser à : Guide fiscal du Contribuable ASBL
Rue des Colonies 18-24 boîte 4 – B-1000 Bruxelles
guide.fiscal@unsp-finances.be - <http://www.guidefiscalduecontribuable.be>

PRIME SYNDICALE 2014

Le formulaire de demande de prime syndicale devrait arriver dans les boîtes aux lettres au cours de ce mois de mars.

Pour l'année de référence 2014, cette prime s'élève à 90 € pour une cotisation complète. Si vous souhaitez la percevoir, nous vous invitons à nous renvoyer votre formulaire dûment complété et signé en respectant scrupuleusement les consignes suivantes.

1. Seul le **formulaire original** peut nous être envoyé (fax et copies ne peuvent être acceptés).
2. N'oubliez pas de le **dater**, de le **signer** et d'y indiquer **lu et approuvé**, ainsi que **votre numéro de compte bancaire** aux endroits *ad hoc*.
3. Le formulaire doit nous être envoyé **impérativement avant le 1^{er} juillet 2015**.
4. Il n'y a qu'**une seule adresse pour nous l'envoyer** afin de percevoir le paiement en temps et heure :

UNSP-Finances, Rue des Colonies, 18-24, bte 4 à 1000 BRUXELLES

5. Pour bénéficier de la prime syndicale complète, il est primordial d'être en ordre de cotisation. Les régularisations éventuelles doivent être versées **dans le courant du premier trimestre 2015**.
6. **En cas de changement de syndicat en cours d'année 2014**, c'est votre syndicat actuel qui versera la prime. Toutefois, avant de le faire, il devra être en possession d'une attestation de l'ancien syndicat indiquant que vous avez effectivement payé vos cotisations à celui-ci. Les adhérents concernés doivent, dès lors, s'adresser à leur ancien syndicat et nous remettre l'attestation dans les meilleurs délais.

Attention, votre service du personnel ne peut plus vous envoyer de duplicata du formulaire.

Dès lors, **en cas de perte ou de non-réception de votre formulaire**, ou s'il contient des erreurs structurelles, il est impératif de **prendre contact avec notre secrétariat fédéral** par téléphone au 02/218.16.59 ou par courriel à l'adresse primesyndicale@unsp-finances.be et de nous préciser dans votre message vos nom, prénom, date de naissance, numéro de compte bancaire (ainsi que votre numéro d'affiliation à l'UNSP si vous le connaissez) et les dates d'entrée et de sortie éventuelles de fonction pour 2014.

Dès réception, nous contacterons le secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que vous puissiez obtenir votre paiement.

RÉSERVEZ VOTRE GUIDE FISCAL GRATUIT AVANT LE 15 AVRIL

Le Guide fiscal – IPP est **offert gratuitement** aux affiliés UNSP en ordre de cotisation ET pour autant qu'ils en fassent la demande expresse via l'adresse courriel guide.fiscal@unsp-finances.be.

L'envoi des guides sera effectué dès leur sortie de presse. Nous devons donc impérativement recevoir votre demande **avant le 15 avril 2015**, sans quoi nous ne pourrions plus l'intégrer dans la liste des envois.

Toute demande postérieure ne sera admise que moyennant le paiement d'une participation aux frais administratifs de 5 €.

Vous trouverez en page 19 un bon de commande « spécial prévente ».

N'HÉSITEZ PAS À REPRODUIRE CE BON DE COMMANDE ET À LE DIFFUSER AUTOUR DE VOUS, auprès de vos collègues, mais aussi auprès de vos connaissances et amis susceptibles d'être intéressés par son contenu.

Cela nous permettra de continuer à vous offrir le guide gratuitement dans les années à venir !

Commande possible également sur : <http://www.guidefiscalducontribuable.be>

Pour toute autre question concernant le Guide fiscal, merci de contacter :

Virginie Bulthez - Rue des Colonies 18-24 boîte 4 à 1000 Bruxelles.

Tél. : 0497/877 179

@ : guide.fiscal@unsp-finances.be

